

# Dossier de presse

2 juillet 2020

## Bilan de la consultation organisée par les associations sur la charte des riverains rédigée par la Chambre d'agriculture 33

### Sommaire :

- Rappel des faits
- Notre lettre à la Préfète et sa réponse
- Notre propre consultation en ligne



**ALERTE PESTICIDES  
HAUTE GIRONDE**

<http://alertepesticidshauteGironde.fr/>



<https://bordeaux.generations-futures.fr>

## Rappel des faits

**Juillet 2019** : suspension par le Conseil d'État de l'arrêté interministériel de 2017 encadrant les épandages de pesticides. Cette suspension fait suite au recours déposé par plusieurs associations dont Générations Futures, Eaux et Rivières de Bretagne, Soutien aux victimes des pesticides ...

**Septembre 2019** : une consultation nationale est organisée sur les projet de réécriture de l'arrêté fixant les distances d'épandages ainsi que sur celui d'un décret qui permet d'intégrer les chartes départementales prévues par l'article 83 de la loi Egalim votée en octobre 2018. Malgré la brièveté du temps de consultation, il y aura 53 000 réponses. Cette consultation est assortie d'un avis de l'ANSES tout à fait indigent et s'appuyant sur une étude scientifique de 1983 (déjà contestée en son temps) pour justifier une distance de 10m.

**Août 2019** : nos associations écrivent à la Chambre d'agriculture 33 pour être associés à l'écriture de la charte départementale qui fixe les conditions de dérogation aux distances prévues par l'arrêté.

**3 décembre 2019** : Dix associations (dont APHG et GF Bx) publient un communiqué de presse dénonçant le fait que la première réunion de concertation sur la charte est prévue le 12 décembre mais sans y associer les riverains comme le prévoient les textes. Une autre réunion est enfin annoncée, invitant nos associations mais en excluant certaines. Les associations APHG et GF Bx dénoncent la manœuvre de division et exigent la convocation de tous.

**27 décembre 2019** : publication du nouvel arrêté prévoyant des distances de non traitement (en fait des zones où seuls les produits bio et les produits de biocontrôle peuvent être épandus) de 20m (pour les produits très dangereux) et de 10m ou 5 m pour les autres.



**8 janvier 2020** : première véritable réunion de concertation. La charte proposée instaure les dérogations aux distances prévues par l'arrêté : **5 m pour l'arboriculture et 3 m pour la viticulture** et les cultures basses sous réserve de mesures peu contraignantes (envoi de SMS, choix et entretien du pulvérisateur). Les associations demandent que la question de la nature des produits soit au centre des discussions puisque les distances proposées sont ridicules.

**10 mars 2020** : deuxième réunion. Les associations APHG, GF Bx et Sepanso demandent qu'une mesure plus contraignante soit écrite dans la charte concernant l'abandon des CMR. Les organisations agricoles refuseront. APHG envoie une lettre le 26 mars prenant acte de ce refus.

**avril 2020** : consultation de la Chambre d'agriculture sur son projet de texte

**12 avril 2020** : lettre d'APHG et GF Bx à la préfète pour contester la légitimité de la Chambre d'agriculture à sonder le public sur les associations. Réponse de la préfète le 27 avril (voir p.4).

**14 avril 2020** : les associations lancent leur propre consultation pour informer les habitants du département du véritable contenu de la charte car la consultation de la Chambre « oublie » de signaler les réductions de ZNT.

**6 mai 2020** : APHG publie une enquête sur la liste des **produits 20 m** publiée par le ministère d'agriculture. Elle contient des produits interdits dont l'homologation a été prolongée, et elle ne contient pas les produits phytos contenant du mancozebe, CMR de niveau 1 (ce qui représente 82 % des CMR1). Voir <http://alertepesticidshaute-gironde.fr/enquete-sur-les-produits-20-m/>

**26 mai 2020** : synthèse de la consultation par la chambre d'agriculture et présentation de son texte aux organisations agricoles.

**29 juin 2020** : parution du décret préfectoral d'approbation de la charte



Bordeaux, le 12 avril 2020

à Mme la Préfète de la Gironde, Mme Buccio

objet : consultation charte des riverains

Madame,

Nous prenons connaissance de la consultation publique concernant la Charte départementale des riverains prévue au titre de l'Article 83 de la loi EGALIM.

Nous estimons le contenu de cette charte totalement inadapté aux exigences de protection des riverains comme des professionnels, et c'est la raison pour laquelle nos associations ne l'ont pas signée.

De plus, cette charte laisse croire le contraire en maintenant un paragraphe intitulé « Les associations départementales de riverains et de protection de l'environnement », dont nous avons demandé le retrait à la Chambre d'agriculture.

Quand à la consultation, elle interroge les citoyens girondins non pas sur la pertinence des mesures proposées dans la charte, qui, pour l'essentiel, relèvent de la simple application des règlements ou d'une déontologie élémentaire, mais de façon tout à fait tendancieuse sur leur satisfaction vis à vis des différents acteurs.

Dans le questionnaire, rien ne permet au citoyen répondant de comprendre que cette charte, si elle est validée, permettra de réduire les distances minimum de pulvérisation prévues par la loi du 27 décembre 2019, déjà ridiculement faibles.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas valider cette consultation qui laisse entier le problème des pulvérisations de substances toxiques dans l'air que nous respirons tous, problème particulièrement accru par l'épidémie actuelle.

Nous vous demandons à ce sujet de reconsidérer la décision que vous avez prise de maintien des autorisations d'épandages, notamment celle des produits dont on sait qu'ils sont toxiques ou irritants pour les voies respiratoires (étiquetés H330, H331, H332, H334, H335), qui suscite l'indignation des riverains, des scientifiques et des médecins.

Veillez recevoir, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

APHG, Henri Plandé président tel 06 13 11 25 00

GF Bx, Cyril Giraud relai local tel 06 76 14 77 66



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Bordeaux, le 27 AVR. 2020

Messieurs,

Par lettre du 12 avril dernier, vous exprimez des critiques sur le projet de charte d'engagements élaboré par la chambre d'agriculture de la Gironde et actuellement soumis à la concertation.

Le décret du 27 décembre 2019 a défini le cadre d'élaboration de cette charte, prévue par la loi EGALIM du 30 octobre 2018. Pour les usages agricoles, la charte d'engagements des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques doit être élaborée par un syndicat agricole représentatif ou par la chambre d'agriculture. En Gironde, la chambre d'agriculture a décidé de porter cette démarche.

Le projet de charte ainsi élaboré doit être soumis à une concertation publique, associant les représentants des riverains et les maires, et permettant de recueillir plus largement les avis par une mise en ligne de ce projet. Cette phase importante vient d'être engagée.

À l'issue de cette concertation, la charte formalisée devra m'être transmise, dans un délai de deux mois, avec le résultat de la concertation et la synthèse des observations recueillies. Je devrai alors analyser le caractère conforme et adapté des engagements qu'elle prévoit, notamment :

- la conformité générale des mesures de protection avec les termes du décret et de l'arrêté ;
- l'organisation de la concertation, ses résultats et les suites, argumentées, qui y auront été données ;
- le caractère fonctionnel, y compris dans la durée, des modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants.

Je ne peux donc me prononcer à ce stade sur un projet de charte qui comporte des éléments de progrès, notamment en termes d'information préalable des riverains, mais a évidemment vocation à être précisé et enrichi par la concertation qui vient de débuter et doit être conduite à son terme. Je vous invite à participer activement à cette phase.

D'ores et déjà, sans qu'il soit besoin d'adopter de mesures spécifiques au plan départemental, les dispositions introduites par l'arrêté interministériel du 27 décembre 2019 permettent d'encadrer strictement l'usage des produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux habités, en définissant, selon la nature des produits utilisés, des distances de sécurité à respecter afin d'assurer la protection des riverains.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

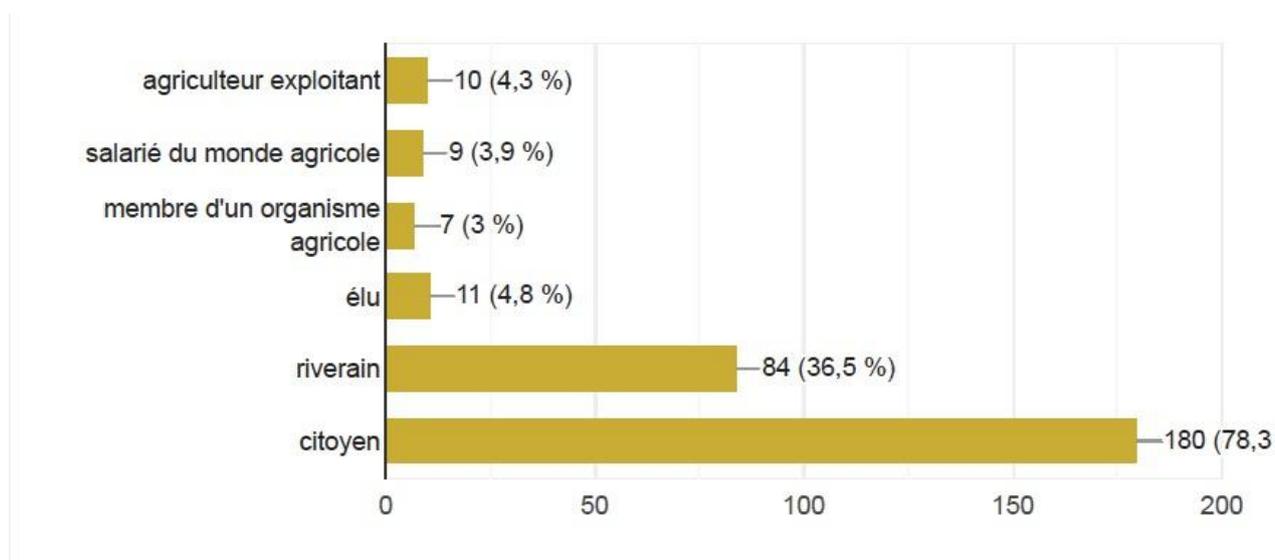
Monsieur Henri Plandé  
Président de l'Association Pesticides Haute-Gironde

Monsieur Cyril Giraud  
Association Générations Futures Bordeaux

Fabienne BUCCIO

## Notre consultation et ses résultats

230 personnes ont répondu à notre consultation organisée en plein confinement et sans publicité aucune. Les personnes consultées se définissent ainsi (plusieurs réponses possibles) :

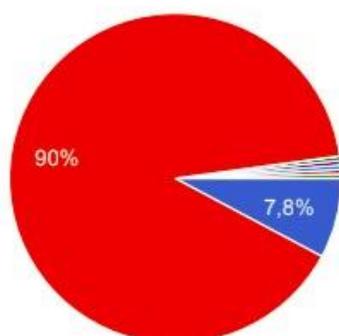


Ce panel nous semble plus représentatif de la population que celui ayant répondu à l'autre consultation ou la proportion d'agriculteurs et d'élus du monde agricole dépasse 60 % !

### Question 1 :

1. La charte départementale rédigée par les organisations agricoles permettra aux agriculteurs qui décideront de la signer de déroger aux distances minimales prévues par l'arrêté de décembre 2019 en les réduisant (dans le cas de la viticulture) de 10 m à 3 m. Pensez-vous que cette dérogation est

230 réponses

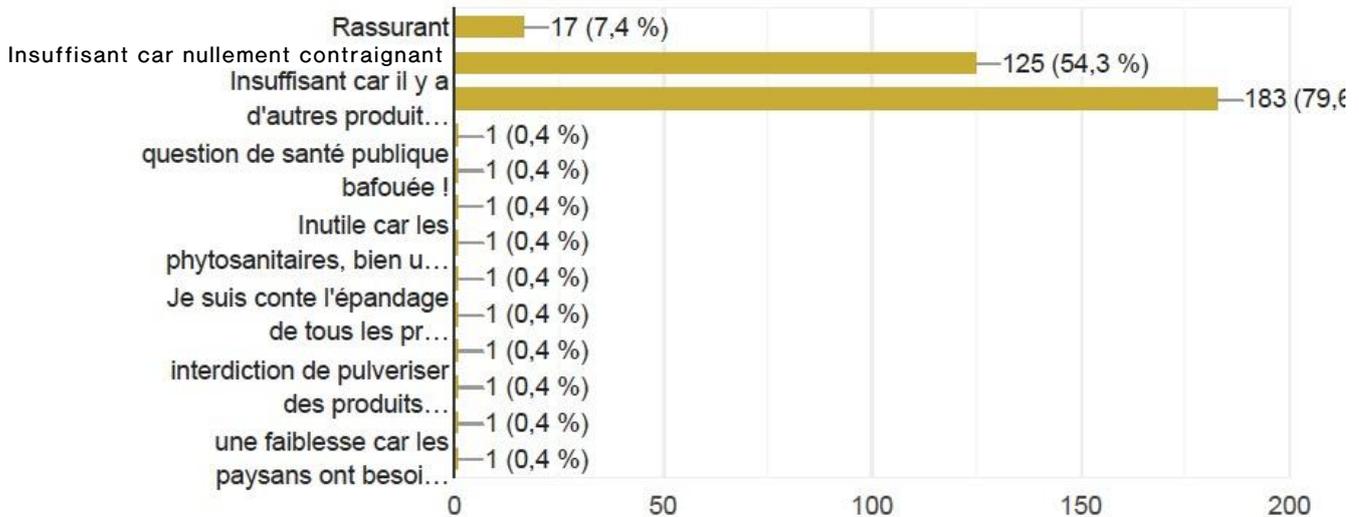


- Justifiée, compte-tenu des engagements pris par les agri..
- Injustifiée, compte-tenu de la dangerosité des produits
- Je n'ai pas d'avis sur la questi..
- Aucune znt n'est nécessaire,...
- il faudrait même imposer une...
- La distance de 3m est valable..
- Injustifiée car absence de risq..
- 10m n'est pas assez, donc il f..

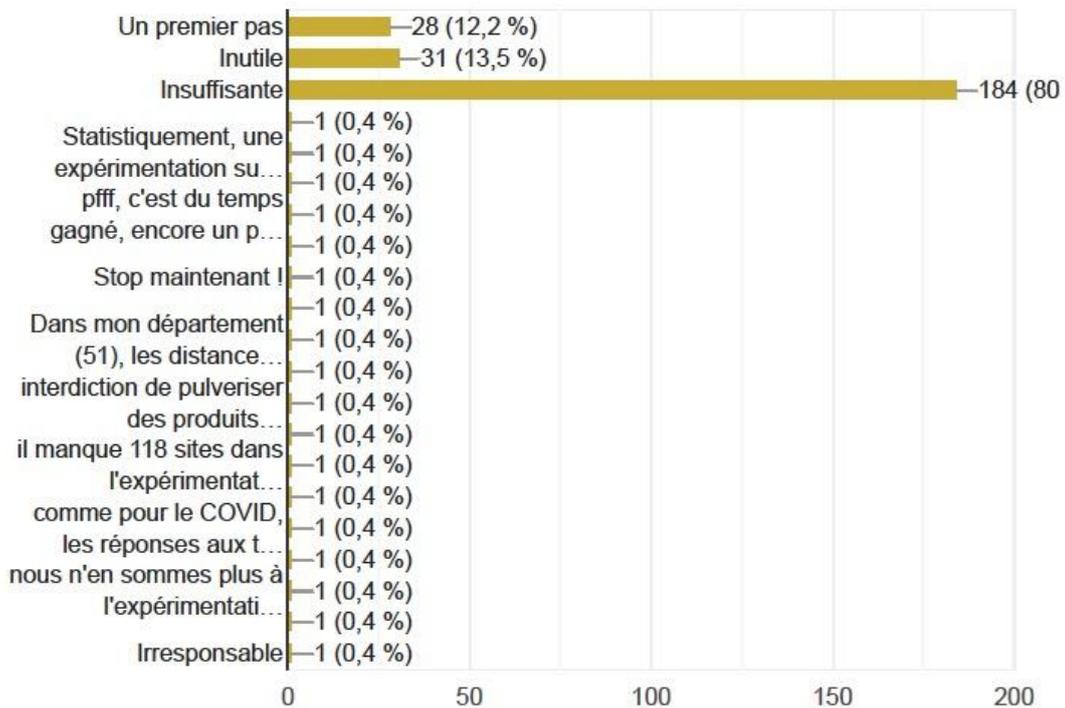
## Question 2 :

2. Dans la chartre, les agriculteurs signataires s'engagent à éviter si possible les produits CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques). Pensez-vous que cela est

230 réponses



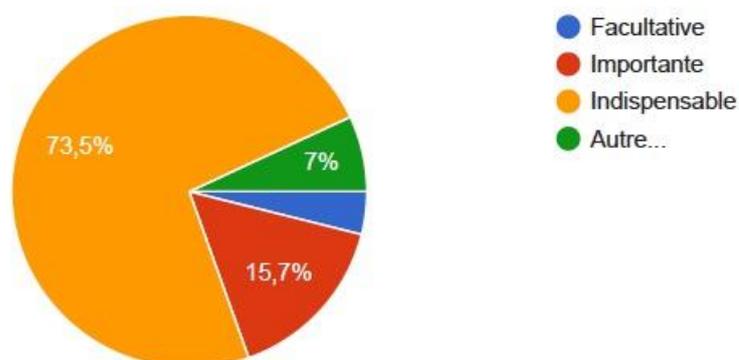
## Question 3 :



### Question 4 :

4. La charte départementale prévoit que les signataires s'engagent à prévenir les riverains au moins 8h avant les traitements par SMS. Mais elle ne prévoit pas de donner des informations aux riverains sur la nature des produits qui seront pulvérisés (sont-ils CMR, perturbateurs endocriniens, SDHI...?). Pensez-vous que cette dernière information soit

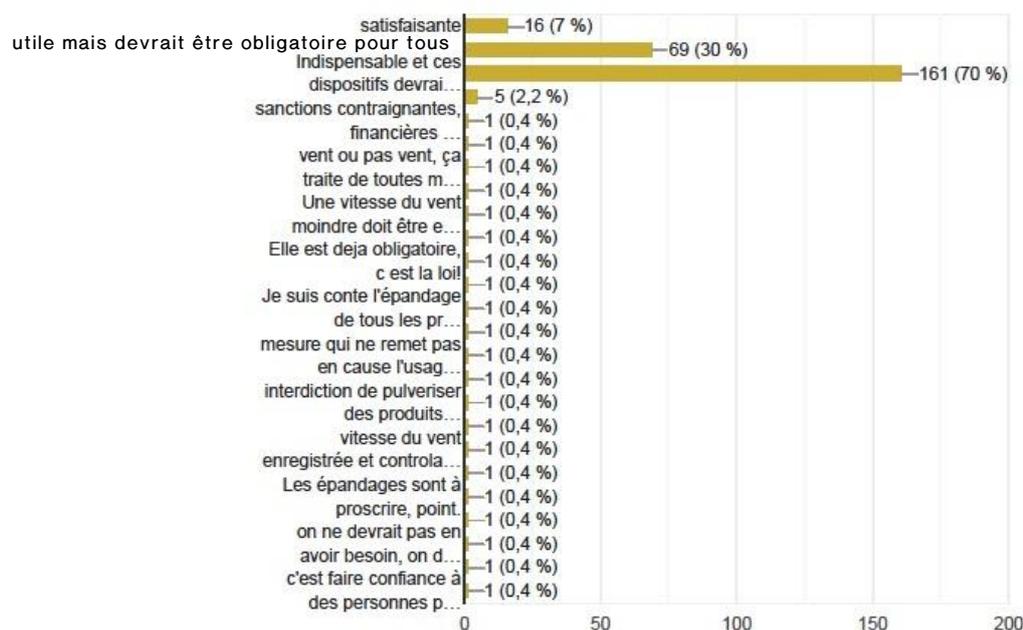
230 réponses



### Question 5 :

5. La charte prévoit que les signataires s'engagent à s'équiper de dispositifs de mesure de la vitesse du vent. En effet l'arrêté de décembre 2019 (comme celui de 2017) interdit de pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 19 km/h. Pensez-vous que cette mesure est

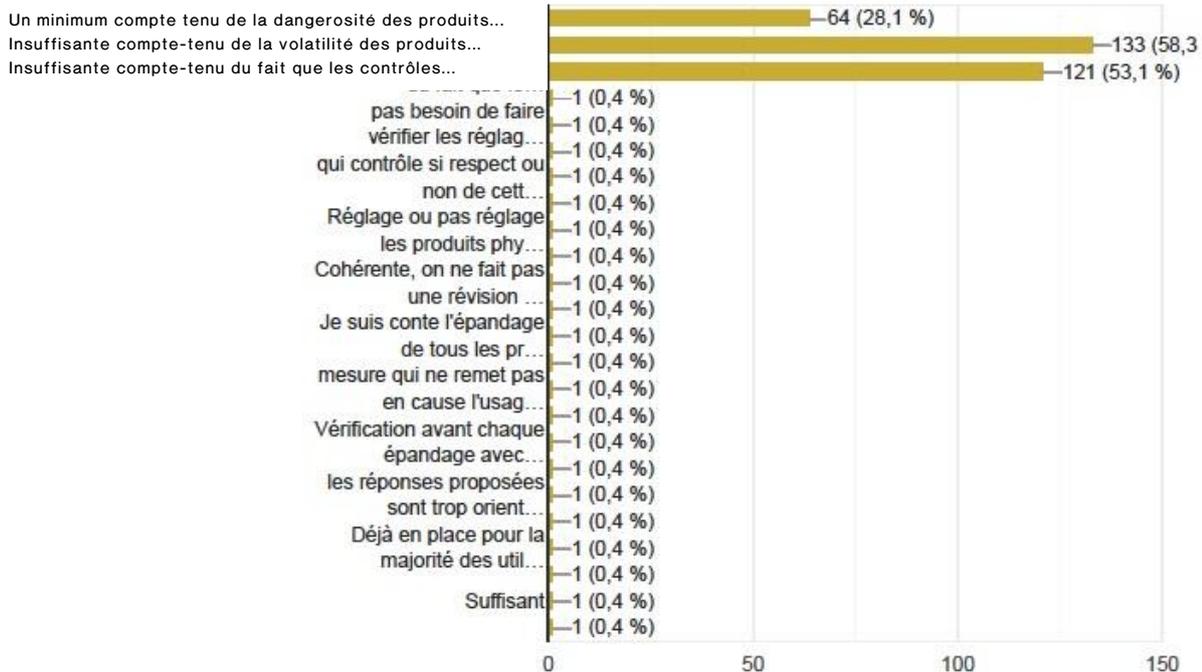
230 réponses



## Question 6 :

6. Les signataires de la charte s'engagent à s'équiper de pulvérisateurs limitant les dérives et à faire vérifier le réglage de ces pulvérisateurs au moins une fois par an. Pensez-vous que cette exigence est

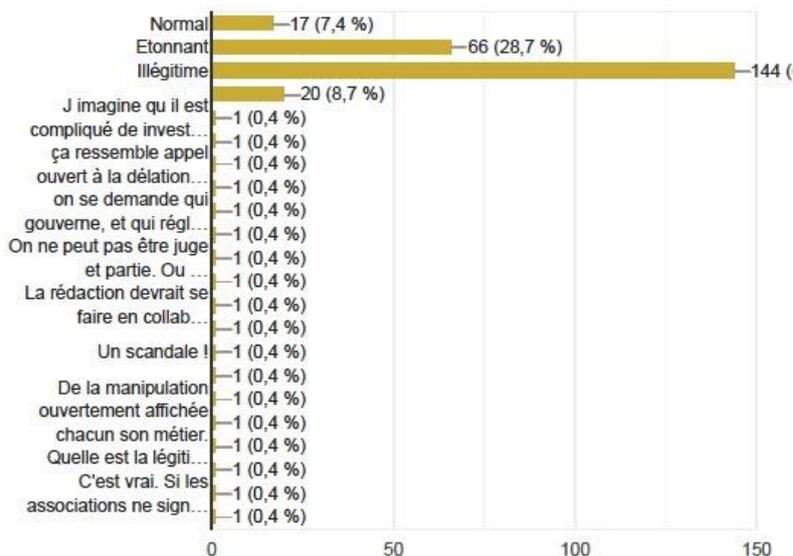
228 réponses



## Question 7 :

7. Dans la consultation en ligne sur le site de la chambre d'agriculture, les organisations professionnelles agricoles mettent en avant leurs "engagements". Elles demandent aussi aux sondés leurs "observations sur le rôle des associations départementales de riverains et de protection de l'environnement". Compte-tenu du fait que ce ne sont pas les associations qui ont rédigé la charte (mais la FDSEA pour l'essentiel), estimez-vous que cela est

230 réponses



## Question 8 :

8. Les agriculteurs qui envisagent de signer la charte pourront pulvériser à 3 m des habitations. Mais aucun service administratif ne va enregistrer leur signature. Les riverains ne seront donc pas informés des engagements pris en matière de pulvérisateur ou de respect des bonnes pratiques. Compte-tenu du fait que les contrôles officiels seront quasi-inexistants, pensez-vous que cette confidentialité est

229 réponses



## Les commentaires libres ajoutés par les sondés :

- La charte devrait permettre d'aller plus loin que l'arrêté de décembre 2019, notamment d'augmenter les ZNT et d'inciter les exploitants aux alternatives des produits phytosanitaires...
- Les viticulteurs autour de chez moi ne respectent pas les distances minimales, ne préviennent pas les riverains (pas même ceux qui en ont fait la demande) et peuvent même se montrer menaçants (j'ai déposé une plainte l'année dernière alors que j'allais signaler à un vigneron qu'il y avait du vent et que ayant laissé mes fenêtres ouvertes ma maison a été envahie de vapeurs - il m'a alors dit "c'est impossible, rentre chez toi connasse il y en a qui bosse"). Il faut noter que certains vignerons sont aussi maire de village ou siègent au conseil municipal... Cette situation est juste horrible à vivre. Cette charte, c'est du pipeau.
- Il aurait été intéressant de demander si les participants au questionnaire ont déjà été eux-mêmes incommodés par des épandages et/ou en ont ressenti des effets sur leur santé. Une féminisation des catégories de sondés pour la dernière question aurait été appréciable. Il y a sûrement bcp de femmes qui vont répondre à votre questionnaire
- je pense qu'il faut aussi que le citoyen qui vient à la campagne respecte les agriculteurs qui sont là depuis des générations. Je suis d'accord qu'ils doivent faire des efforts mais il faut aussi respecter leur travail et la difficulté qu'ils ont pour vivre. Si on veut pas de phyto il faut vivre en ville. Et quand je vois toutes ces personnes qui passent leur glyphosate dans leur jardins et leur allée en tong et t-shirt et qui critiquent les agriculteurs... cela me met en colère.
- merci pour votre militantisme. Il y a urgence à se mobiliser et à faire interdire la chimie de synthèse.
- Habitant dans une région où une charte est déjà mise en place mais peu respectée car non contraignante (pas de loi réelle) juste basée sur la bonne volonté commune. Je sais toute l'importance de cadrer au maximum une nouvelle charte avec des indications claires et précises et surtout des mesures pour vérifier le bon respect de cette charte.
- La santé des agriculteurs et des riverains n'est pas à vendre...
- Ou en est l'étude PestiRiv réalisée à l'automne 2019 par Santé Publique France, notamment sur la commune de Pugnac ?

- C'est une aberration de faire passer une telle consultation durant la période de Covid 19. Nous avons la tête ailleurs !!... alors qu'il s'agit de SANTE PUBLIQUE !!
- Merci de laisser les agriculteurs travaillés en paix
- La sécurité des citoyens est interrogée mais pas celle de la Terre impactée par les traitements; c'est un premier pas
- Arrêtons d'embêter nos agriculteurs, ils savent travailler. Limitons plutôt les importations avec des normes différentes.
- Comment font les enfants pour profiter sereinement des activités de plein air lorsqu'ils vivent à côté des vignes ?
- La règle qui prévoit de ne pas effectuer de traitement en cas de vent supérieur à 19 km/h n'est pas appliquée. Il est indispensable qu'elle le soit du fait de la volatilité des produits. Étant riverain d'une parcelle de vignes, je le constate fréquemment. Il devrait être prévu des contrôles. La dispersion des produits, c'est justement ce qui est nuisible à la santé. Il est impératif que les riverains soient avertis à l'avance du traitement. Il suffirait par exemple de placer un signe visible sur la parcelle 8h avant l'opération. Le mieux serait une information donnée sur le portable. La notion de vulnérabilité doit aussi s'appliquer pour les riverains.
- Cette consultation-ci est très bien faite. Merci !
- Je propose de faire comme pour les zones inondables (Xynthia). Pour les zones où les constructions ont plus de 50 ans, mettre une zone de non-traitement pour la zone agricole (10,20 m). Pour les constructions de moins de 50 ans, appliquer la zone au niveau des habitations. Ce qui revient à racheter les constructions existantes concernées. Reste à trouver qui va payer pour les constructions. pour les terres agricoles on sait qui va payer !
- Dans ce genre de problèmes les décisions devraient se faire en concertation avec les associations de riverains et tous les syndicats d'exploitation agricoles. Les négociations peuvent être longues, c'est vrai, mais si chaque participant veut bien écouter vraiment les parties adverses, les décisions seront mieux acceptées par tous
- Il faut préciser que ces espaces à proximité des riverains et des établissements recevant du public ne sont pas perdus pour l'agriculture (comme la FNSEA le dit) mais des surfaces qui seront cultivées dans les mêmes conditions que l'agriculture biologique.
- En prenant connaissance de la charte de la chambre d'agriculture et identifiant les signataires, je n'ai trouvé trace d'associations de l'environnement ce qui ne m'a guère étonné compte tenu de son contenu, ni de ses signataires représentant le business de l'agro-alimentaire et viticole ainsi que la FNSEA. Plus étonnant la présence d'un syndicat de salariés: la CFDT qui devrait défendre la santé des salariés agricoles et donc l'interdiction des produits de l'industrie chimique. Autre paradoxe de la charte concernant les surfaces viticoles traitées. L'engagement (85%)mélange dans ses pourcentages les surfaces BIO (dépourvues de tous produits dangereux) et les surfaces HVE (où sont utilisés les CMR, mais de façon raisonnée? cela est plutôt risible !).
- La voix citoyenne sera entendue lorsque les agriculteurs seront eux-mêmes formés notamment d'un point de vue scientifique sur la composition chimique des produits qu'ils utilisent, aux conséquences de leurs usages sur la fertilité de leurs terres qu'ils exploitent, aux conséquences sanitaires et mortelles de leurs usages sur eux mêmes, sur l'environnement et donc sur l'homme. Ils devraient être aussi informés sur les modes alternatifs de production agricole et les revenus qu'ils pourraient en tirer.
- On a l'agriculture la plus saine au monde
- Votre questionnaire est largement orienté. A chaque réponse on est soit 100% d'accord avec la FNSEA, soit "étonné" soit "Choqué"... Comment voulez vous ressortir des statistiques fiables de votre enquête ?!
- Bonjour, Beaucoup d'efforts sont déjà fait même si ce n'est pas parfait. Les agriculteurs ont des enfants qu'ils aiment et sont en première ligne en cas de mauvaises pratiques. Mais il est impossible d'oublier le côté économique du sujet et quoi que l'on dise, le consommateur ne veut pas payer sa nourriture chère (bio vrai en plein air = 1 récolte normale tous les 3 ans environ, pas sous serre avec chauffage... ). Les gens fument, boivent, vivent n'importe comment mais ne veulent pas mourir....ils veulent manger sain et bio mais ne veulent pas en payer le prix, par contre 2 SUV, 4 iPhone, des vacances au ski et on en passe. Ils vivent tous bien mieux et plus longtemps que la plupart des agriculteurs quelque soit le mode de production. Cela s'appelle vouloir le beurre, l'argent et la crème. Leurs armoires sont pleines de produits qui ne sont pas mieux que les phytosanitaires. Prenez-vous en aussi aux mairies qui accordent des

permis de construire à moins de 10 mètres des exploitations. Il faudrait au moins reconnaître les efforts déjà faits par de nombreuses personnes. Salutations.

- Par effet d'advection des masses d'air en basse couche ne sommes-nous pas tous "riverains" des activités agricoles... ?
- Quand ces fameux criminels d'agriculteurs attrapent un cancer en relation avec tous ces produits ou poisons ils disent qu'ils ne savaient pas que c'étaient dangereux ! c'est à mourir de ire !!!
- Mise en place de dispositifs permettant de stopper ou de récupérer les produits répandus dans l'air afin que les produits utilisés ne pénètrent pas sur la propriété privé des riverains qui ne veulent aucune trace de produits chez eux (haies épaisses ou autre)
- Un produit de synthèse à une dangerosité plus ou moins réelle AU MÊME TITRE titre qu'un produit naturel. Vouloir interdire les produits les plus irritants ou toxique OK. Le soufre est le produits le plus irritants et le cuivre le plus toxique pour les sols. L'Agriculture Biologique n'est pas non plus sans danger.
- J'ai écrit en ce sens à la mairie de mon village. Ils sont en train de se concerter sur la charte et sur le fait que j'ai demandé que la concertation soit présentée aux citoyens et qu'il y ait débat .
- La CA devrait rédiger une charte pour accompagner la conversion des agriculteurs en paysans.
- Merci d'avoir pris l'initiative et consacré temps et énergie à réaliser cette consultation plus pertinente pour les riverains que celle imposée par la chambre d'agriculture
- Il faut que chacun y mette de la bonne volonté, traiter les jours sans vent et pour les riverains, ne pas rester dehors pendant les traitements.
- La consultation de la Chambre d'Agriculture est jugée orientée et favorable aux viticulteurs. La présente consultation est tout aussi et plus encore orientée en sens inverse : inutile
- Merci pour votre vigilance mais dommage que votre dernière question sur notre statut soit exclusivement rédigée au masculin.....
- Les agriculteurs veulent nous apitoyer. Que ne font-ils comme leurs confrères qui se sont mis au "bio" et qui, à présent, vivent mieux qu'eux... Ce qui n'est que Justice... et Intelligence !
- Notre production est en bio et nos poules nos arbres fruitiers la rivière le moulin où nous produisons des farines bio sont polluées régulièrement par des épandages à hauteur d'homme les journées de soleil impossible de sortir de chez nous . La biodiversité est entrain de mourir et nous produisons des virus mortels venant de la destruction des habitats des animaux et des insectes. Continuez messieurs les agriculteurs !
- Il faut arrêter les pesticides de synthèse
- Les Mairies devraient soutenir et faire appliquer des distances d'épandages à 150m!
- Savez vous pourquoi une dérogation est envisagée alors que la loi prévoit 10m ? Lobbys trop forts ? Merci d'avance
- il est plus que temps d'agir et pourtant nous en sommes encore à devoir éditer ce genre de questionnaire!!!!!!!!!!
- Bien entendu c'est vers l'interdiction pure et simple de FABRIQUER ces produits qu'il faudrait tendre...
- A 1 mètre ou 100 mètres, c'est les oiseaux, les insectes pollinisateurs que les agriculteurs tuent, c'est eux mêmes qu'ils anéantissent...il faut produire mieux dur des petites exploitations pour répondre aux besoins locaux...une autre agriculture est possible. Stop aux pesticides. Sauvez nos agriculteurs sur le long terme.
- Trop de blablas depuis des années, arrêtez les consultations, ce qui manque c'est la volonté politique d'accompagner les viticulteurs à transformer leur mode de culture pour protéger la population... Encore une énième consultation, on se sent vraiment pris pour des imbéciles avec votre démocratie participative green washing!
- Nous sommes en train de lapider toute la vie sur cette planète et rien de résiste à cette folie chimique
- L'état de notre agriculture et de l'environnement est navrant. Des hommes souffrent. La planète se meurt. Mais que les changements sont longs à venir !
- Cette charte est de la poudre aux yeux, on est encore et toujours en retard en France. Tout ceci repose sur la mauvaise foi et la bassesse d'hommes du monde agricole. A croire que leur but ultime c'est de mourir d'un cancer et d'emporter avec eux un maximum de population.

- Il faut augmenter les contrôles et pouvoir vérifier ce qui est pulvérisé quand il y a trop de vent (ce qui arrive fréquemment même si des enfants sont dehors en bordure des parcelles agricoles).
- Aucun questionnement sur la réduction de l'utilisation des pesticides pour les prochaines années en vue de leur suppression. L'effort demandé est minime et sans contrôles, la FNSEA ne propose pas d'accompagner les agriculteurs dans cette démarche. Il faut absolument et rapidement arrêter de participer à tuer la faune, en particulier les abeilles, et empoisonner la population via la terre, les rivières, les plages et les océans.
- Je suis beaucoup plus préoccupée des taux de paracétamol dans les eaux rejetées par les stations d'épuration dans l'environnement que par les rares pesticides qui pourraient arriver dans mon jardin. (Sans compter les communes qui rejettent directement leurs eaux usées dans l'estuaire, ce qui finit dans l'océan où on se baigne et dans les poissons que l'on mange...) N'oublions pas les essences cancérigènes mal brûlées par les voitures, que l'on respire à longueur d'année.
- Il est temps que l'agriculture change de modèle pour le bien-être des agriculteurs, des riverains, des consommateurs et de la planète. C'est possible, de nombreux exemples existent, il suffit de les copier.
- C'est tout le modèle agricole et le développement urbain qui sont à repenser.
- Je suis agriculteur en conversion bio.
- certains pulvérisateurs sont munis de "chapeaux", empêchant la pulvérisation dans l'air et permettant de cibler les zones à traiter. Combien d'agriculteurs en ont? Qui autorise la plantation de vignes. Y a -t-il un contrôle concernant la replantation de vignes à proximité des habitations? La distance au moins préconisée devrait alors s'appliquer!...
- je suis éleveur.e, et ce n'est pas un choix dans votre dernière question.
- La seule sortie possible reste bien évidemment de modifier en profondeur notre agriculture et d'accompagner nos paysans vers une agriculture saine pour l'environnement, la biodiversité et notre alimentation